

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 14/05/2019

Reçu en préfecture le 14/05/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190507-2019_54-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 mai 2019

N° 2019-54

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mai, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 48 Dont 6 procurations
Votes pour : 48
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 30 avril 2019

Présents votants (42) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (16) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ARMANET Henri, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
BUERBA Jean-Pierre à DESMARAIS Nadine
DELCASSO Maryse à MUR Raymond
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline
ROCA Jacques à MIR André

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16.04.19

Monsieur Raymond MUR a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16.04.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 14/05/2019

Reçu en préfecture le 14/05/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 065-246500573-20190507-2019_54-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 16.04.2019 est approuvé à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU